



Négocier un départ après rachat

Par **Canelas_old**, le **01/10/2007 à 13:40**

BonjourrrrrJe fais partie depuis 5 ans, d'une société qui vient d'être rachetée par un grand groupe Américain coté en bourse...ce groupe possédant d'ores et déjà des filiales en France et étant réputé pour réduire au maximum ses couts de gestion, nous supposons que les licenciements pour doublons ne vont pas tarder à tomber.rnrnDans quelle mesure pouvons nous négocier un départ ? Jusqu'à combien peut-on percevoir dans ce type de situation (si témoignages je vous serais reconnaissant de m'en faire part dans les grandes lignes) et peut-on tout simplement nous imposer un départ sans indemnité ?rnrnMerci par avance.

Par **Bonpere**, le **17/03/2015 à 22:37**

Bonjour,rnDepuis un an notre entreprise a été racheté. rnAyant 59 ans cette année rnJe ne me sens pas de me former pour un an (car je fait parti des longue carrière pour départ retraite à 60 ans) sur un nouveau programme informatique. rnDans ce cas quel sont mes possibilités pour partir, tout en préservant un revenue viable en attendant la retraite ?rnCordialement

Par **moisse**, le **18/03/2015 à 18:08**

Bonjour,rn[citation] tout en préservant un revenue viable en attendant la retraite ?
[/citation]rnEn quelque sorte le confort aux frais de la société et de la solidarité nationale.rnLa seule façon d'être éligible aux allocations de retour à l'emploi est le licenciement ou la rupture conventionnelle.